



Communauté de Communes de la Plaine de
l'Ain
143 rue du Château
01150 CHAZEY SUR AIN

Paris La Défense, le 18 mars 2025

Objet : Cession de fonds de commerce KPMG Advisory – Rydge Conseil : Demande d'autorisation de transfert du Contrat au profit de la société Rydge Conseil
Contrat d'Assistance à la gestion 2025

Madame,

Nous vous contactons dans le cadre de l'exécution du Contrat d'Assistance à la gestion 2025 conclu entre KPMG Advisory et Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en date du 17 mars 2025 (le « **Contrat** »).

Dans le cadre d'une réorganisation de ses activités en France, KPMG ADVISORY envisage de transférer (par voie de cession de fonds de commerce - (le « **Transfert d'Activité** »)) l'activité réalisée par la Business Unit (BU) Finances ainsi que par l'équipe Finances de la BU Santé, Médico-Social, du Performance Group Secteur Public (l'« **Activité** ») au profit de la société **RYDGE CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros immatriculée sous le numéro 903 309 490 RCS Nanterre et ayant son siège social Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta CS 60055, 92066 Paris la Défense cedex. Nous vous joignons à cet effet :

- L'extrait K-bis de Rydge Conseil ;
- Une présentation de la société.

La date de réalisation du Transfert d'Activité est envisagée au 28 février 2025 (la « **Date de Réalisation** »).

Dans le cadre du Transfert d'Activité, les équipes de KPMG ADVISORY dédiées à l'Activité (en ce compris vos interlocuteurs principaux et directeurs de mission, dont M. Christian Gattegno, associé) seront automatiquement transférées chez RYDGE CONSEIL.

Dans la mesure où votre Contrat est compris dans l'Activité, RYDGE CONSEIL a souhaité que votre Contrat lui soit transféré dans le cadre du Transfert d'Activité. Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer, en contresignant le présent courrier, votre accord pour que, à compter de la Date de Réalisation :



- (i) RYDGE CONSEIL se substitue à KPMG ADVISORY dans la fourniture des services rendus jusqu'à cette date par KPMG ADVISORY au titre du Contrat ;
- (ii) tous les droits et obligations de KPMG ADVISORY relatifs au Contrat, y compris le droit de recevoir des paiements, soient transférés à RYDGE CONSEIL ;
- (iii) RYDGE CONSEIL poursuive l'exécution du Contrat conformément à ses termes et conditions ;
- (iv) RYDGE CONSEIL vienne aux droits de KPMG ADVISORY concernant toute réclamation, demande ou action, de quelque nature que ce soit, que vous pourriez formuler au titre du Contrat et/ou des prestations réalisées dans le cadre du Contrat et que ces réclamations, demandes ou actions soient adressées exclusivement à RYDGE CONSEIL ;

Par ailleurs, en contresignant le présent courrier, vous reconnaissez que RYDGE CONSEIL sera responsable du traitement des données personnelles relatives au Contrat initialement collectées et traitées par KPMG, en vertu des lois applicables en matière de protection des données.

Identification du contrat initial

Objet de la mission : Assistance à la gestion 2025

Accepté en date du : 17 mars 2025

Montant : Vacations : 1 020 €HT la journée + frais de déplacement au réel

Conditions générales du contrat

Le transfert n'entraîne aucune modification des conditions d'exécution du contrat et n'implique aucune incidence financière sur les montants.

Les prestations seront réalisées par la société RYDGE CONSEIL dans la stricte continuité avec des moyens équivalents à ceux précédemment déployés par la société KPMG ADVISORY, tant en termes d'organisation et de méthodes, que de personnel et d'outils.

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

Paiement

Le nouveau compte bancaire pris en compte est :



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

RYDGE CONSEIL
TOUR EQHO
2 RUE GAMBETTA
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Il va de soi que la substitution de RYDGE CONSEIL à KPMG ADVISORY est la seule modification apportée au contrat en cours d'exécution dont nous sollicitons le transfert.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur ce qui précède en nous retournant dans les meilleurs délais, un exemplaire original du présent courrier contresigné par vos soins.

Il va sans dire que nous serions plus qu'honorés de conserver votre confiance, en poursuivant notre collaboration.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations distinguées.

François Moulère
Associé KPMG

Marc Basset
Associé Rydge Conseil

KPMG ADVISORY
Tour Echo
2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
903 526 168 R.O.S. Nanterre

Marc Basset
Directeur de Hub



Confirmation

Si les termes de cette lettre et de ses annexes vous agréent, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en accuser réception en nous retournant un exemplaire signé.

Je (nous) confirme (confirmons) l'acceptation des termes et conditions de cet avenant par et pour le compte de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

Date

Nom

Titre / Fonction

Signature